

Date de la séance
Le 18 février 2026
Date de convocation
Le 12 février 2026
Date de publication
Le 12 février 2026

Nombre de délégués
En exercice 34
Présents 23
Procurations 6
Excusé 0
Absent 5

N° 2026-02-08

OBJET :

**Convention avec le
CIG – Mise à
disposition d'un
archiviste auprès de la
CCGM**

Le Président certifie
que la liste des
délibérations a été
publiée sur le site
internet de la
Communauté de
Communes Gally-
Mauldre

L'an deux mille vingt-six

Le mercredi 18 février, à 18h30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en salle du conseil municipal de la mairie de Feucherolles, en séance publique, sous la présidence de Patrick LOISEL, Président.

Commune d'ANDELU :

Commune de BAZEMONT : Jean-Bernard HETZEL, Martine DELORENZI

Commune de Chavenay : Stéphane GOMPERTZ,

Commune de CRESPIERES : Adriano BALLARIN, Agnès TABARY

Commune de DAVRON :

Commune de FEUCHEROLLES : Patrick LOISEL, Michel DELAMAIRE,

Commune d'HERBEVILLE : Vincent GAY

Commune de MAREIL-SUR-MAULDRE : Nathalie CAHUZAC, Christophe DEBUISNE

Commune de MAULE : Olivier LEPRETRE, Samuel COLLIN, Sylvie BIGAY, Caroline QUINET,

Commune de MONTAINVILLE : Eric MARTIN

Commune de SAINT-NOM-LA-BRETECHE : Dominique GERBERT, Jean-Philippe ANTOINE, Christelle BARDEILLE, Gilles STUDNIA, Gérard PARFAIT, Karine DUBOIS, Christine CAILLAT, Axel FAIVRE

Procurations :

Katrin VARILLON a donné pouvoir à Patrick LOISEL

Hervé CAMARD a donné pouvoir à Sylvie BIGAY

Sidonie KARM a donné pouvoir à Caroline QUINET

Myriam BRENAC a donné pouvoir à Stéphane GOMPERTZ

Jean-Christophe SEGUIER a donné pouvoir à Olivier LEPRETRE

Yves DEKEYREL a donné pouvoir à Karine DUBOIS

Excusé :

Absents : Olivier RAVENEL, Hajer RIVIERE, Jérôme COTIGNY, William FALCHETTO, Damien GUIBOUT

Secrétaire de séance : Eric MARTIN

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code du patrimoine ;

VU le Code général de la fonction publique, notamment son article L.452-40 ;

VU la convention proposée par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne relative à la mise à disposition d'un archiviste pour des missions de conseil et de gestion des archives ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer une gestion conforme, sécurisée et pérenne des archives communautaires

CONSIDÉRANT l'expertise du Centre Interdépartemental de Gestion en matière d'archivage des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT l'avis favorable unanime émis par la Commission Affaires Générales et Financières et gestion de l'activité du Cinéma les 2 Scènes réunie le 11 février 2026.

ENTENDU l'exposé de M. Patrick LOISEL, Président,

Après en avoir délibéré à l'unanimité et 1 abstention : Yves DEKEYREL,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

- **AUTORISE** le Président à signer la convention avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne relative à la mise à disposition d'un archiviste pour une mission de conseil et de gestion des archives ;
- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits aux budgets des exercices concernés ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à la présente délibération.

Le Président
Patrick LOISEL



Pour copie conforme,

- | | |
|--------------------------------|----------|
| • Mise en ligne de l'acte le | 25/02/26 |
| • Document rendu exécutoire le | 25/02/26 |